



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 26/11/2024
Publié le **27 NOV. 2024**
ID : 057-245700695-20241114-D2024_142_SI-AR

DECISION 2024-142

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'attestation en date du 14 novembre 2024 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la nécessité de commander 4 bennes de 35 m³ afin de garantir le bon fonctionnement des déchèteries communautaires,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché d'acquisition et de livraison de quatre bennes pour les déchèteries communautaires est conclu avec l'UGAP, ZI Legere ouest, 2, allée des tilleuls CS 40109 à 54183 Heillecourt Cedex, pour un montant de 36 738,72 € H.T. soit 44 086,46 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 novembre 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le **27 NOV. 2024**